

SRIAS

Dans le cadre de sa politique de déconcentration, l'Etat a organisé par arrêté ministériel, l'action sociale au niveau de chaque région par la mise en place d'une Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale.

La SRIAS est l'émanation régionale du CIAS, organisme consultatif de gestion de l'ensemble des actions collectives interministérielles d'action sociale.

Domaines d'intervention de la SRIAS :

- Restauration Inter-administrative,
- Politique en matière de logement,
- Actions en faveur des enfants,
- Actions en faveur des retraités,
- Actions tendant à faciliter l'accès des agents de l'Etat aux pratiques et manifestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs,
- Actions d'information et de sensibilisation.

Deux types d'actions possibles :

1 - Opérations d'équipement dans les domaines de la restauration, du logement et de la petite enfance financées au niveau central après proposition, débat et accord de la SRIAS.

2 – Actions nouvelles d'initiative régionale décidées par la SRIAS, et financées sur des crédits déconcentrés d'action sociale mis à disposition tous les ans